

Image not found or type unknown



Identité après adoption

Par **Adopte31**, le **08/02/2021** à **16:23**

J'ai été adopté par mon beau père alors que j'étais majeur et père de 3 enfants. Le nom de l'adoptant s'est ajouté automatiquement à mon nom de famille mais le nom de mes enfants est resté inchangé. A l'occasion de la naissance de mon 1er petit enfant l'état civil a exigé que ce dernier prenne les deux noms et donc que mon fils change également son identité par ajout du nom de mon père adoptif. Est vraiment obligatoire, ne peut il pas garder son nom simple ou existe-t-il une procédure le permettant ?